DEC161577DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel MARIN, directeur de l'unité UMR5149 intitulée Institut de Mathématiques et de Modélisation de Montpellier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE.

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5149 intitulée, *Institut de Mathématiques et de Modélisation de Montpellier* dont le directeur est M. Jean-Michel MARIN;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MARIN, directeur de l'unité UMR5149 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte;
- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MARIN, délégation de signature est donnée à M. André MAS, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC150487DR13 du 1er janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1er janvier 2016.

La déléguée régionale

DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL AUX DIRECTEURS D'UNITES

Directeur d'unité: NOM: Jeon-Thishel MARIN	Aexan. Jean-bil Spécimen de signature
En cas d'empêchement (3 personnes maximum) 1) NOM: AMU MAS	Spécimen de signature
GRADE: Columbia 2) NOM: GRADE:	Spécimen de signature
3) NOM: GRADE:	Spécimen de signature

DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE (EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES SOUS SON AUTORITE

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM:

GRADE:

FONCTIONS AU SEIN BU LABO:

SPECIMEN DE SIGNATURE :

2) NOM:

GRADE:

FONCTIONS AU SEIN DU LABO:

SPECIMEN DE SIGNATURE :

Le Directeur d'Unité

nstitut Mongelfiérair Jexande Grothendieck

Jean-Michel MARIN Directeur